

MAIRIE DE SERGY

FICHE DE LOCATION SALLE DES FÊTES

Requérant (particulier ou association) :

Nom du responsable :

Adresse complète :

.....

Téléphone :

Genre de manifestation :

Date de location :

Début	Fin	Nombre total de jours

Locaux demandés :

Salle principale (Bar compris)	Salle annexe (Bar compris)	Sono	Local traiteur

Acompte à verser (30 % du coût total de la location) : x30% =

Date et heure de remise des clés par le responsable de la salle : le / / à h

Date :

Signature :

LOYER DE LA SALLE DES FÊTES (SALLE DE LA CALAME)

Tarif journalier de week-end (Ve-Sa-Di), 31/12 et jours fériés	Particuliers	Associations	Associations	Réunion Conférences Expositions	Réunion Conférences Expositions
	De Sergy	De Sergy	Hors Sergy	De Sergy	Hors Sergy
Salle principale Avec bar	320 €	250 €	500 €	100 €	150 €
Salle annexe Avec bar	130 €	100 €	200 €	45 €	70 €
Sono	65 €	65 €	65 €	65 €	65 €

Tarif journalier de semaine (Lun-Ma-Me-Je)	Particuliers	Associations	Associations	Réunion Conférences Expositions	Réunion Conférences Expositions
	De Sergy	De Sergy	Hors Sergy	De Sergy	Hors Sergy
Salle principale Avec bar	260 €	200 €	400 €	100 €	150 €
Salle annexe Avec bar	105 €	80 €	160 €	45 €	70 €
Sono	65 €	65 €	65 €	65 €	65 €

La location de la grande salle ou de la salle annexe autorise l'utilisation du local traiteur et du stock vaisselle (sauf réunion, conférences et expositions).

La seconde journée consécutive semaine ou week-end ou jour férié est louée avec une réduction de 10 %. Les horaires s'étendent de 9h00 à 10h00 le lendemain.

Les associations de la commune qui louent la salle principale bénéficieront, si elles en ont besoin, de la gratuité pour la salle annexe. Il en est de même pour toute association extérieure à Sergy qui bénéficie du tarif « association de Sergy ».